

PÉRISCOPE

Gardez l'œil sur l'état de santé

BULLETIN D'INFORMATION EN SURVEILLANCE DE L'ÉTAT DE SANTÉ DE LA POPULATION

DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE LA MONTÉRÉGIE

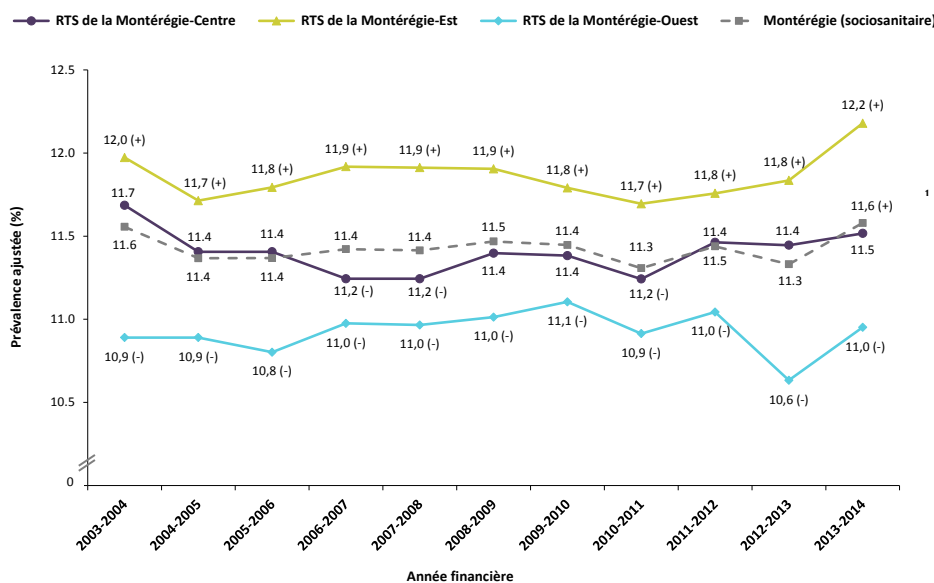
NUMÉRO 62 - Février 2016 ISSN 1927-8934

PERSONNE N'EST À L'ABRI :

PLUS DE 150 000 MONTÉRÉGIENS SOUFFRENT DE TROUBLES MENTAUX

Les personnes souffrant de troubles mentaux présentent plus d'incapacités, plus de détresse et font plus souvent face à des situations difficiles. Les **proches**, qui jouent un rôle important, éprouvent eux aussi du stress, sont inquiets, anxieux et déprimés. Les personnes **ayant consulté** pour des troubles mentaux présentent une prévalence plus élevée d'asthme et de maladies pulmonaires obstructives chroniques (MPOC) et, dans une moindre mesure, de cardiopathie ischémique, de diabète et d'hypertension par rapport aux personnes n'ayant pas ces problèmes. La **concomitance** de la toxicomanie et des troubles mentaux se révèle très fréquente. En conséquence, il existe un taux de mortalité anormalement élevé (surmortalité) au sein de la population atteinte d'un trouble mental, leur espérance de vie étant diminuée de 8 ans pour les hommes et de 5 ans pour les femmes. Il est temps de « faire ensemble et autrement » (**PASM, 2015**) en offrant des soins de qualité, mais aussi en travaillant de façon interdisciplinaire et intersectorielle pour abattre les frontières entre les services et les obstacles à l'accès.

Prévalence des troubles mentaux pour la population d'un an et plus, RTS et Montérégie, 2003-2004 à 2013-2014



(+), (-) Valeur significativement plus élevée ou plus faible que celle du reste du Québec au seuil de 1%.
 Source :
 INSPQ, Système intégré de surveillance des maladies chroniques du Québec (SISMACQ)
 Production : équipe Surveillance de l'état de santé de la population, DSP Montérégie, février 2016.

DES PRÉVALENCES RELATIVEMENT STABLES

La figure ci-contre illustre la prévalence de l'ensemble des troubles mentaux diagnostiqués. Pour l'année 2013-2014, on constate, qu'en **Montérégie**, les troubles mentaux touchent 11,6 % de la population, soit 150 000 personnes.

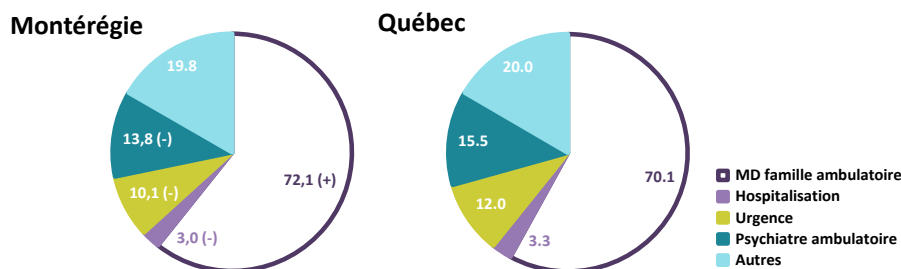
On remarque aussi que les prévalences sont relativement semblables pour chacun des réseaux territoriaux de services (RTS), et constantes dans le temps, les variations n'étant que de quelques dixièmes de point de pourcentage.

En 2013-2014, la prévalence, dans le RTS de la **Montérégie-Est** de 12,2 % représente près de **62 000 personnes**. La prévalence du RTS de la **Montérégie-Ouest** est de 11,0 %, soit plus de **47 000 personnes**. Enfin, dans le RTS de la **Montérégie-Centre**, la prévalence est de 11,5 %, soit près de **45 000 personnes**.

LES MÉDECINS DE FAMILLE FORTEMENT INTERPELLÉS

La figure ci-après présente le profil d'utilisation des services des montérégiens ayant reçu un diagnostic de trouble mental. On constate que pour l'année 2011-2012, 72,1 % des personnes atteintes de troubles mentaux consultent un médecin de famille en ambulatoire, une valeur significativement supérieure à la valeur québécoise (70,1 %). Les personnes atteintes de troubles mentaux ont consulté à raison de 20 % d'autres médecins spécialistes, à moins de 14 % un psychiatre en ambulatoire, 10 % ont consulté à l'urgence et 3 % ont été hospitalisées. Ce profil est demeuré le même depuis 2001-2002.

Profil d'utilisation de services de santé mentale pour la population d'un an et plus atteinte de troubles mentaux, RTS et Montérégie, 2011-2012



À RETENIR

- Les personnes atteintes de troubles mentaux ont une qualité et une espérance de vie diminuées.
- Les médecins de famille jouent un rôle de premier plan dans l'identification et le traitement médical.
- Malgré la stabilité des prévalences c'est bon, mal an, 150 000 personnes en Montérégie qui consultent.

PRÉVALENCES DES TROUBLES MENTAUX ET UTILISATION DE SERVICE

Les données utilisées sont issues du Système intégré de surveillance des maladies chroniques du Québec (SISMACQ). Les troubles mentaux couvrent les troubles de l'humeur (épisodes maniaques, bipolarité, épisodes dépressifs, persistants), les troubles névrotiques (stress et somatoformes), les troubles anxieux (phobiques, obsessionnels-compulsifs, de l'adaptation, dissociatifs) et la schizophrénie (schizotypiques, schizo-affectifs). Les prévalences ajustées (en pourcentage) sont annuelles, c'est-à-dire, qu'elles correspondent aux individus ayant reçu un de ces diagnostics au cours de l'année. Cela permet de mieux représenter le fardeau sur les services de santé, même si ce choix méthodologique masque le caractère chronique des troubles mentaux. Le profil d'utilisation des services distingue l'hospitalisation, l'urgence, la psychiatrie en ambulatoire, le médecin de famille en ambulatoire et les autres services de santé mentale.

Citation suggérée : RICHARD, Mario. « Personne n'est à l'abri : plus de 150 000 Montérégiens souffrent de troubles mentaux ». *Périscopie* : no 62, Février 2016, Longueuil, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre. Direction de santé publique. Surveillance de l'état de santé de la population.



Ce document peut être reproduit ou téléchargé pour une utilisation personnelle ou publique à des fins non commerciales, à condition d'en mentionner la source.
<http://extranet.santemontregie.qc.ca/sante-publique/surveillance-etat-sante/index.fr.html>

Production : Direction de santé publique de la Montérégie
 Direction par intérim : Dr Jean Rodrigue
 Rédaction : Mario Richard

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre
Québec